

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00106

Numéro SIREN : 809 191 059

Nom ou dénomination : A V N

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2023 sous le numéro de dépôt 2186

AVN

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 10 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : BOURG-EN-BRESSE (01000), 26 RUE DU MOULIN DE BROU

809 191 059 RCS BOURG-EN-BRESSE

COMPTES SOCIAUX AU 30 SEPTEMBRE 2022

Copie certifiée conforme

Fait en un (1) exemplaire original et électronique

Le 22 mars 2023

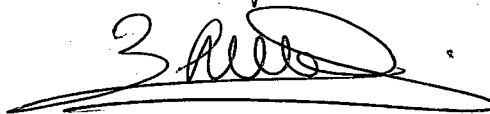
Monsieur Pascal VERJAT

Gérant

Pascal VERJAT

✓ Certified by  yousign

Copie certifiée conforme à
l'original le 23 mars 2023
M. Baptiste CHAROLLES



1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*04

Désignation de l'entreprise		SARL A V N		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		ZONE DE LA CROIX BLANCHE 26 RUE DU M 01000 BOURG-EN-BRESSE					
SIRET		8 0 9 1 9 1 0 5 9 0 0 0 1 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12					
Durée de l'exercice précédent *		12					
				Exercice N clos le			
				3 0 0 9 2 0 2 2			
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions			
		1		2			
				Net			
				3			
ACIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *		014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	124 776	030	11 029		
	Immobilisations financières * (1)	040	30 410	042	30 410		
	Total I (5)	044	155 186	048	11 029		
ACIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
		Marchandises *	060	201 626	062	30 830	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	25	066	25		
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	97 118	070	97 118
			Autres* (3)	072	177 501	074	177 501
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	62 965	086	62 965		
	Charges constatées d'avance *	092	30 466	094	30 466		
	Total II	096	569 701	098	30 830		
	Total général (I + II)	110	724 887	112	41 859		
PASSIF				Exercice N NET			
				1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000				
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	1 000				
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves () dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131	132	86 527				
	Report à nouveau	134	41 911				
	Résultat de l'exercice	136	33 448				
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	172 886				
	Provisions pour risques et charges	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	83 257				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	9 410				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	144 792				
	Autres dettes () dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 829	172	272 683				
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176	510 142				
Total général (I + II + III)		180	683 028				
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	59 485		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	90 816		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

RÈGLES ET MÉTH. COMPTABLE

007375 - SARL A V N

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées;

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations et agencements	7 à 10 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Matériel de bureau et informat	3 à 4 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

RÈGLES ET MÉTH. COMPTABLE

007375 - SARL A V N

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

AVN

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 10 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : BOURG-EN-BRESSE (01000), 26 RUE DU MOULIN DE BROU

809 191 059 RCS BOURG-EN-BRESSE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022
SOUmise ET ADOpTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 22 MARS 2022

« TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 33.447,58 euros, en intégralité au compte « Autres Réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à chaque part à titre de dividendes au titre des trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

Exercices	Dividende	Abattement	Montant éligible à l'abattement
30/09/2021	NEANT	40%	NEANT
30/09/2020	30.000 €	40%	15.000 €
31/03/2020	100.000	40 %	50.000 €
30/09/2019	NEANT	40%	NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. »

Extrait certifié conforme

Fait en un (1) exemplaire original électronique

Le 22 mars 2023

Monsieur Pascal VERJAT

Gérant

Pascal VERJAT

✓ Certified by yousign

Copie certifiée conforme à l'original
le 23/03/2023
de Baptiste CHAROLLERS
